



Salarié-es du public et du privé, en mars toutes et tous dans la rue !

Le 9 mars, nous étions des dizaines de milliers dans les rues. Le mouvement social s'est levé.

Le gouvernement a marqué le coup. Par les annonces minimalistes du 14 mars, il tente de désarmer la colère des jeunes, des salariés du privé et du public, et des citoyens en général.

Le 17 mars, le 24 mars, le 31 mars, soyons encore plus nombreux-ses à nous mobiliser contre les réformes du gouvernement, et ses attaques contre les droits des travailleur-euses.

Salarié-es du public et du privé, soyons encore plus forts tous ensemble !

Le projet de loi Travail dit projet El Khomri constitue une attaque sans précédent contre l'ensemble des salarié-es. Le gouvernement a décidé de satisfaire les revendications du MEDEF ! Solidaires exige le retrait intégral de ce projet de loi. La fonction publique est également la cible des attaques du gouvernement et des libéraux de tous ordres. A ces attaques d'ampleur, répondons par une mobilisation d'ampleur !

Le gouvernement veut imposer la flexibilité et met en cause les 35H

Dans la loi El Khomri, le temps de travail pourra être modulé à discrétion de l'entreprise, et la rémunération des heures sup est considérablement abaissée (de 25% à 10%)

Dans la fonction publique il remet aussi en cause les 35h.

Dans le versant hospitalier, il impose les 12h et dans le territorial il cherche à remettre en cause les accords locaux sur le temps de travail. Il a commandité un rapport sur le temps de travail dans la fonction publique qui doit paraître fin mars.

Solidaires revendique la réduction du temps de travail (32H sur 4 jours et 30h sur 3 nuits).

Le gouvernement organise la précarité et supprime les emplois par milliers

Il sécurise les entreprises et facilite les licenciements dans le privé. Dans le public, il encourage le recours à l'apprentissage et au PACTE, avec la volonté affichée de ne pas recruter par concours dans ce cadre. Les emplois contractuels représentent près de 20% des effectifs de la fonction publique soit près d'un million d'agent-es (dont 67% de femmes).

Des fonctionnaires sont assujettis à des temps incomplets imposés dans le versant territorial...

Il continue de supprimer des milliers d'emplois dans les secteurs de la fonction publique qu'il juge non prioritaires (Santé, Finances Publiques, Ecologie, Logement, Travail et Affaires sociales etc...)

Le gouvernement déstructure les services publics par ses multiples réformes

Réforme de la santé, réforme territoriale, aménagement territorial de l'Etat (ATE): pour le gouvernement les services publics doivent rentrer dans une logique concurrentielle. Avec les groupements hospitaliers de territoire, il organise la privatisation de la santé. La réforme territoriale a pour but de constituer des pôles de compétitivité économique autour des grandes métropoles, dans un cadre libéral de concurrence économique européen. Le service public de proximité, facteur de cohésion sociale, pour un mieux vivre ensemble, est mis de côté. L'ATE doit répondre à cette réorganisation territoriale par une mobilité inter fonction publique. Les agents publics subissent les conséquences de ces réformes par une détérioration rapide de leurs conditions de travail.

Le gouvernement bloque les salaires

Le SMIC évolue à peine, les retraites et les minimas sociaux sont bloqués.

Dans la fonction publique, cela fait plus de cinq ans que le point d'indice est gelé.

Pendant ce temps, les revenus distribués aux actionnaires des entreprises du CAC 40 augmentent en flèche : en 2014, ils ont augmenté de 30% pour atteindre 40 milliards d'euros !

Le gouvernement attaque le statut général des fonctionnaires

Mobilité forcée (corps trans fonction publique, CIGEM -corps interministériels à gestion ministérielle au sein du versant Etat, mobilité entre collectivités territoriales/intercommunalités dans le Territorial ...), remise en cause du recrutement par concours déjà à l'œuvre dans le territorial, sur fonds de clientélisme politique (près de la moitié des agents C y sont recrutés sans concours), CPA (compte personnel d'activité)...

Dans la fonction publique, le gouvernement a annoncé sa décision de légiférer par ordonnance pour la mise en œuvre du CPA dans la fonction publique, alors qu'il a abandonné le recours au 49.3 pour la loi El Khomri. Le CPA, ensemble de droits attachés à la personne (dont formation, CET, pénibilité...) est fondamentalement une remise en cause directe du statut général de la fonction publique. Actuellement, le fonctionnaire est placé dans une situation statutaire et réglementaire. A ce titre, il n'est pas lié à son employeur par un contrat de travail individuel.

Les garanties de la loi s'effacent au profit des accords contractuels

La hiérarchie des normes est inversée, le principe de faveur disparaît (application de la règle la plus favorable). Un accord d'entreprise prime sur l'accord de branche ou même sur la loi : le code du travail cesse d'être un socle de garanties pour les salarié-es. La voie est ouverte au dumping social, à un traitement inégal grandissant des salarié-es. Dans le public aussi, la contractualisation mène bon train. C'est ainsi qu'à l'APHP un accord très minoritaire remettant en cause les 35H et introduisant une forte flexibilité a pu être conclu avec la seule CFDT (15% de représentativité), tandis que le gouvernement lui-même a passé en force le protocole PPCR à grands renfort de décrets, alors qu'il a été rejeté par les syndicats Solidaires/CGT/FO représentant 50,2% du personnel.

**C'EST UNE LOGIQUE LIBERALE GLOBALE !
ATTAQUE GLOBALE, REPONSE GLOBALE !**

**Tous ensemble,
Gagnons par la convergence des luttes !**